

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2620

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement  
délégués à la société Vinci Park - Exercice 2010

service : Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur** : Monsieur Chabrier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés** : Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

**Absents non excusés** : M. Guimet.

## Séance publique du 12 décembre 2011

### Délibération n° 2011-2620

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement délégués à la société Vinci Park - Exercice 2010**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du Conseil du 4 novembre 2002.

L'activité de l'exploitation du stationnement en ouvrage par le groupe Vinci Park, regroupant les sociétés PSLB (parc de stationnement Lyon Bellecour) et Vinci Park CGST, représente 2 contrats de parcs en délégation de service public dont les durées sont respectivement de 60 et 40 ans.

Les 2 sociétés du groupe sont délégataires, l'une pour le parc Bellecour, conformément au contrat de concession du 27 juillet 1965 et l'autre pour le parc Cité internationale P1 (niveau - 3), conformément au contrat d'affermage du 6 août 1993.

Les rapports du délégataire Vinci Park, présentés au Conseil de communauté au titre de l'exercice 2010, contiennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de chaque délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activités assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

#### Compte-rendu financier 2010

Le tableau ci-après présente en données consolidées des 2 parcs, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'exercice 2010 :

| Libellé                |                                  | 2008    | 2009    | 2010    | Variation 2009-2010 |          |
|------------------------|----------------------------------|---------|---------|---------|---------------------|----------|
|                        |                                  |         |         |         | En %                | Tendance |
| indicateurs d'activité | capacité totale                  | 922     | 922     | 922     | + 0 %               | →        |
|                        | fréquentation horaire (passages) | 633 279 | 567 093 | 388 918 | - 31 %              | ↘        |
|                        | nombre d'abonnés                 | 33      | 71      | 86      | + 21 %              | ↗        |

| Libellé                |                                   | 2008  | 2009  | 2010  | Variation 2009-2010 |          |
|------------------------|-----------------------------------|-------|-------|-------|---------------------|----------|
|                        |                                   |       |       |       | En %                | Tendance |
| indicateurs financiers | chiffres d'affaires horaires (k€) | 2 699 | 2 681 | 1 822 | - 32 %              | ↘        |
|                        | chiffre d'affaires abonnés (k€)   | 48    | 54    | 51    | - 5,5 %             | ↘        |
|                        | charges d'exploitation (k€)       | 1 117 | 1 132 | 1 137 | + 0,4 %             | ↗        |
|                        | excédent brut d'exploitation      | 1 225 | 1 256 | 1 703 | + 35,5 %            | ↗        |

Le chiffre d'affaires horaire est en baisse de - 32 % par rapport au résultat de l'exercice précédent.

Cette baisse importante s'explique par l'arrêt de l'activité du parc Bellecour pendant plusieurs semaines suite à l'incendie intervenu en début d'année 2010.

L'annexe 4 au rapport d'activités 2010 fait état de la nature des dépenses de renouvellement réalisées sur les 5 dernières années mais sans toutefois en préciser le montant.

Il convient de rappeler que la Communauté urbaine de Lyon ne perçoit aucune redevance financière au titre de l'affermage du parc Cité internationale P1 (niveau - 3).

Quant au parc Bellecour, la redevance versée en 2010 s'est élevée à 178 391 €.

En ce qui concerne l'activité, on notera en 2010 :

- le fléchissement de la fréquentation horaire provoqué par :

. l'incendie qui s'est déclaré le 3 janvier 2010 et qui a entraîné la fermeture du parc Bellecour jusqu'au 9 avril 2010,

. la désaffectation du parc Cité internationale P1, provoquée par la proximité des nouveaux parcs Cité internationale P0 et Cité P2 (ouverts en 2006 qui captent une partie de la clientèle de Vinci Park) et par la diminution de la fréquentation d'une part du cinéma UGC Ciné Cité (- 10 %) et, d'autre part, du Centre des congrès (- 14 %),

- la progression du nombre d'abonnés du parc Bellecour, malgré un accès au parc malaisé dû à l'absence d'entrée réservée aux abonnés.

Concernant les abonnements, il convient de rappeler que le niveau - 3 du parc Cité internationale P1 est exclusivement dédié au stationnement horaire et ne reçoit pas d'abonnés.

#### *Qualité du service*

En termes de qualité de service, le délégataire présente l'ensemble de sa plate-forme de prestations personnalisées et de services gratuits mis à la disposition des usagers.

Pour dynamiser l'activité du parc Cité internationale P1, le délégataire a mené plusieurs actions commerciales : mise en place du forfait cinéma et casino, accueil gratuit des bénévoles participant au Téléthon avec la société VEOLIA, etc.

Il présente également la démarche de développement durable engagée par le groupe Vinci Park dont les actions principales visent à une utilisation raisonnée des ressources (eau, carburant, énergie, etc.), une limitation de la pollution (emploi de produits d'entretien non agressifs pour l'environnement, etc.), une maîtrise du cycle des déchets.

*Principaux travaux réalisés en 2010**- Parc Bellecour*

Ils ont porté sur la mise aux normes des installations du parc, suite aux préconisations de la commission communale de sécurité après l'incendie du 3 janvier 2010 :

- . installation d'un système de détection incendie,
- . modification des installations de ventilation du parc (extracteur de fumées),
- . réfection des peintures de l'ensemble des murs et plafonds,
- . remplacement d'une partie des équipements d'éclairage du parc,
- . rénovation du système de vidéosurveillance.

*- Parc Cité internationale P1*

- . réalisation de la première tranche de remplacement de la centrale de détection incendie,
- . mise aux normes des 3 ascenseurs du parc, au regard de la loi urbanisme et habitat.

*Programme d'investissement 2011 :**- Parc Bellecour*

- . mise en place de portails automatiques pour une fermeture du parc la nuit,
- . poursuite des travaux de remplacement des équipements d'éclairage du parc.

*- Parc Cité internationale P1*

- . réalisation de la seconde tranche de remplacement de la centrale de détection incendie.

Les rapports du délégataire ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 9 novembre 2011. Il appartient donc au Conseil de communauté de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 9 novembre 2011 comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**Prend acte** des rapports 2010 produits par la société Vinci Park au titre des contrats de délégation de service public pour l'activité d'exploitation des parcs de stationnement en ouvrage Bellecour et Cité internationale P1 (niveau - 3).

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.**